

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 8 (1943)

Heft: 117

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FACHORGAN FÜR DIE SCHWEIZ, KINEMATOGRAPHIE



REVUE DE LA CINÉMATOGRAPHIE SUISSE

VIII. Jahrgang · 1943
Nr. 117 · Februar

Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 10.—, halbjährlich Fr. 5.—
Parait mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 10.—, 6 mois fr. 5.—
Redaktionskommission: G. Eberhardt, J. Lang und E. Löpfe-Benz — Redaktionsbureau: Theaterstr. 1, Zürich
Druck und Verlag E. Löpfe-Benz, Rorschach

Offizielles Organ von: — Organe officiel de
Schweiz, Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich
Sekretariat Zürich, Bahnhofstraße 89, Tel. 7 65 77
Association cinématographique Suisse romande, Lausanne
Secrétariat Lausanne, Avenue du Tribunal fédéral 3, Tél. 2 6053

Film-Verleiherverband in der Schweiz, Bern
Sekretariat Bern, Erlachstraße 21, Tel. 2 90 29
Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Zürich
Sekretariat Zürich, Rennweg 59, Tel. 3 34 77
Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich
Sekretariat Zürich, Bleicherweg 10, Tel. 7 55 22

Sommaire

Page

Questions de principe	1
La production suisse au seuil de la nouvelle année	2
La guerre des adjectifs	3
Ouverture d'un studio à Lausanne	3
« Mrs. Miniver »	4
Bilan de la production française 1942	4
Nouvelles d'Allemagne	5
La situation du cinéma hongrois	6
Tableau de la production britannique 1942	6
Deux entretiens avec Walt Disney	8
Une Bibliothèque de scènes filmées	9
Sur les Ecrans du Monde	10
Suisse, France, Allemagne, Italie, Norvège, Suède, U.S.S.R., Grande-Bretagne, Etats-Unis	
Feuille officielle suisse du commerce	12
Cronache cinematografiche Ticinesi	13
 Inhalt	 Seite
Die Suisa-Gebühren ab 1943	17
Schweizerische Filmkammer	19
Offizielle Mitteilungen - Comunicazioni ufficiali	19

(Nachdruck, auch auszugsweise, nur mit Quellenangabe gestattet)

Questions de principe

IV.

Film et Théâtre.

Le problème des rapports, et des différences, entre l'art cinématographique et l'art théâtral continue à préoccuper cinéastes et critiques de cinéma.

Nos lecteurs connaissent toute l'importance de cette question, notamment pour

le film français qui, souvent, se plaît à « illustrer » une pièce à succès, et ils connaissent aussi l'opposition qu'ont suscitée ces films qui, en fait, n'étaient que la « photographie » d'une mise en scène théâtrale. En Suisse, nous avons toujours pensé que le cinéma, si riche en moyens d'expression, a tort de copier le théâtre, qu'il devrait au contraire développer son propre

style. Aujourd'hui, un grand artiste à la fois du théâtre et du cinéma vient d'exprimer ces mêmes idées. A l'occasion de la reprise de son film inspiré de la pièce de H. Kleist « Der zerbrochene Krug » (La Cruche cassée), M. Emil Jannings a publié dans le « Film-Kurier » un article fort intéressant, intitulé « Film und Theater sind zweierlei »... le film est une chose, le théâtre en est une autre.

« C'est un fait », ainsi écrit-il, « que j'ai porté à l'écran cette pièce de théâtre *mot à mot*. Rien d'essentiel n'y a été ajouté et rien n'y a été supprimé. Chaque vers y est prononcé, chaque indication du poète pour la mise en scène traduite en images. Ainsi la question, si le film possède ses lois propres et distinctes de celles du théâtre, semble résolue négativement.

« J'ai dit expressément qu'elle , semble résolue. Car d'après mes expériences, cette apparence est trompeuse. Si le cinéma ne possédait pas ses propres lois, un film comme « La Cruche cassée » serait extrêmement facile à réaliser. Il suffirait de choisir une mise en scène théâtrale aussi bonne que possible, de la placer devant la caméra, d'allumer les lampes et de tourner.

« Ce qui en résulterait, suffirait certes à chasser du cinéma l'amateur même le plus enthousiaste ».

*

« On m'accordera sans doute quelque expérience du studio aussi bien que du théâtre. Des centaines de fois, j'ai joué « La Cruche cassée » sur la scène. Que pouvais-je utiliser pour le film de la mise en scène théâtrale ? Rien ! J'ai dû refaire tout, et autrement que j'en avais l'habitude sur la scène.